



---

## **APPEL À PROJETS 2022** **(1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2021)**

---

### **INTRODUCTION**

---

SELAVIP est une fondation privée qui soutient des projets d'habitat, de régularisation de terrains et de systèmes sanitaires en faveur de familles vivant en situation de pauvreté extrême dans les villes situées en Asie, Afrique et Amérique Latine, en ce inclus les Caraïbes. Nous mettons l'accent sur "l'urgence sociale extrême", c'est à dire les personnes qui habitent dans des conditions précaires et de sécurité quasiment inexistante. Nous savons que des millions de familles pauvres n'ont pas la possibilité d'accéder à des programmes conventionnels d'aide au logement, soit parce qu'il n'existe pas de tels programmes soit car les politiques publiques ne considèrent pas ces familles. C'est pourquoi SELAVIP désire offrir des alternatives accessibles à celles-ci.

Pour l'année 2022 et compte tenu de la grave crise humanitaire que la pandémie COVID 19 laissera derrière elle, nous espérons recevoir des propositions innovantes qui aborderont principalement les problèmes critiques liés au logement et à l'assainissement (eau potable, etc.) de manière durable, afin de soutenir financièrement les projets proposant une amélioration efficace de la qualité de vie des plus pauvres d'entre les pauvres.

---

### **OBJECTIFS DE SELAVIP**

---

- Soutenir les ménages qui sont forcés de vivre dans des conditions de surpeuplement et où une vie familiale complète et en bonne santé n'est tout simplement pas possible ou dans lesquels le risque d'expulsion est constant.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain des familles les plus démunies vivant en Amérique latine, en Asie et en Afrique.
- Identifier, évaluer et sélectionner des projets et initiatives aidant les familles urbaines pauvres à accéder à une situation de logement meilleure et plus sûre, cherchant à fournir aux communautés un cadre urbain adéquat.
- Obtenir un titre foncier pour les plus pauvres d'entre les pauvres dans les bidonvilles urbains
- Promouvoir l'eau potable, les équipements sanitaires et égouts pour les communautés urbaines
- Encourager les mécanismes de logement qui peuvent croître intrinsèquement au fil du temps pour aider à réduire le problème mondial du logement dans les bidonvilles.

---

### **ASPECTS À CONSIDÉRER POUR LA PROPOSITION**

---

Les organisations désirant obtenir un financement de SELAVIP devront considérer les critères suivants dans le cadre de la présentation de leurs projets :

- i. Les organisations désirant participer à l'appel à projets devront être dûment inscrites (leur inscription doit au préalable avoir été validée par SELAVIP) dans notre Registre des Organisations au plus tard le 31 mars 2021. Les inscriptions envoyées après le 31 mars ne seront ni révisées ni approuvées par SELAVIP avant la fin de l'appel en cours.
- ii. Il sera également demandé aux organisations, avant de créer un projet, de réviser leurs données et de les actualiser dans notre Registre des Organisations. En cas de problème avec la plateforme en ligne, les organisations prendront contact par email avec SELAVIP ([selavip.foundation@gmail.com](mailto:selavip.foundation@gmail.com)).
- iii. Tous les projets devront être envoyés au travers du système ([application.selavip.org](http://application.selavip.org)). **Nous n'accepterons aucun projet envoyé par d'autres moyens (email, envoi postal, etc.).**
- iv. Tous les projets devront contenir des initiatives qui corrigent les besoins d'habitat des foyers urbains des pays en voie de développement, depuis la fourniture d'un toit à la promotion de processus d'accès au logement ou au terrain.
- v. Il est souhaitable que le projet puisse générer des processus communautaires qui rendent durable l'amélioration de l'habitat et promouvoir des politiques innovantes basées sur les expériences développées par chaque organisation, les objectifs de développement durable fixés par l'ONU et que les gouvernements locaux ou nationaux souhaitent soutenir.
- vi. Il est important de considérer que les familles qui bénéficieront du projet doivent pouvoir participer à toutes les étapes du projet, à la fois dans son élaboration et dans son exécution ultérieure, ceci afin de garantir que le projet réponde aux besoins réels des familles.
- vii. Les ressources octroyées par SELAVIP sont un apport gratuit pour les familles bénéficiaires et sont exclusivement destinées à l'exécution du projet sélectionné.
- viii. Pour les projets qui seront sélectionnés, il sera demandé de faire signer un document aux bénéficiaires du projet dans lequel ceux-ci s'engagent à participer activement au projet et qui indique clairement que la contribution de SELAVIP est un apport gratuit pour les familles et qu'en aucun cas il ne pourra leur être demandé de rembourser une partie ou l'entièreté de la somme octroyée par SELAVIP.
- ix. Au minimum 90 % des ressources que fournit SELAVIP devront servir pour l'acquisition de matériaux. Dans le cas de la régularisation de titres de propriété, 100 % des fonds seront utilisés dans le cadre de la préparation et soumission des documents aux autorités compétentes.
- x. Le montant maximum par projet sera de **72.000 dollars américains**. **SELAVIP se réserve le droit de diminuer les montants demandés lors de la présentation du projet et le nombre de solutions selon la disponibilité budgétaire de l'appel en cours.**
- xi. SELAVIP privilégiera les propositions qui demanderont le moins de contribution pour de nouvelles solutions (logements individuels et solutions en matière d'assainissement) ainsi que les projets impliquant d'autres sources de financement, sans toutefois négliger la qualité des solutions à construire.
- xii. SELAVIP ne prendra pas en compte les projets dont le coût total est inférieur à 20 000 USD (**à l'exception faite des projets de régularisation de terrain**) car nous voulons assurer un certain impact dans les communautés.
- xiii. Les apports monétaires que SELAVIP fournira **PAR FAMILLE** seront au maximum les suivants, selon le type de projet sélectionné :

<b>NOUVEAU LOGEMENT</b>	Le montant maximum s'élève à 1.400 USD (si la maison inclut une toilette, le montant ne varie pas, ce n'est donc pas 1.400 USD + 600 USD).
<b>AGRANDISSEMENT DE LOGEMENT</b>	Maximum 800 <b>USD</b> pour agrandir un logement dont la famille vit en condition de surpeuplement. Cela doit être justifié par le nombre de personnes appartenant au noyau familial.
<b>SYSTÈME D'EAU POTABLE</b>	Maximum 800 <b>USD</b>
<b>SYSTEME D'EGOUT</b>	Maximum 600 <b>USD</b>
<b>TOILETTES OU LATRINES</b>	Maximum 600 <b>USD</b>
<b>RÉPARATIONS</b>	Cette année, seules les initiatives qui proposent des installations électriques individuelles connectées au réseau public ou utilisant des panneaux photovoltaïques seront considérées, le montant maximum est de <b>300 USD</b> .
<b>REGULARISATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ</b>	<b>Le montant considéré par SELAVIP dépendra de la moyenne présentée par les autres projets et ceux exécutés les années précédentes.</b>

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION

---

Durant la phase d'évaluation du projet, SELAVIP considérera pertinent les critères suivants :

1. Projets qui impliquent d'autres sources de financement et qui ne demandent pas seulement le montant total à SELAVIP (ces ressources doivent être formellement vérifiées).
2. Le travail avec les autorités locales et / ou d'autres organisations qui permettent d'aborder d'autres aspects pertinents de la lutte contre la pauvreté, d'un point de vue économique, socioculturel et / ou environnemental, sera très apprécié.
3. Formation impliquant les familles dans leur lutte constante en vue de vaincre la pauvreté. .
4. Un intérêt particulier sera accordé aux projets qui traitent du problème du logement et de l'assainissement en faveur des familles dans les zones urbaines.
5. En ce qui concerne les politiques d'égalité des genres, les femmes devraient être considérées comme cessionnaires et propriétaires dans les projets liés à la régularisation des terres et à l'habitat.
6. Les projets dans lesquels des terrains sont données par les pouvoirs publics seront fortement privilégiés dans la sélection.
7. Il sera pertinent d'inclure le plus grand nombre d'antécédents techniques (plans, etc.) afin de mieux comprendre le projet
8. En ce qui concerne l'INDE, pour l'année 2022, les projets proposant des systèmes d'approvisionnement en eau et des systèmes d'égout seront favorisés.
9. Si un projet propose de construire, il devra si possible employer des stratégies novatrices et réalistes en vue de permettre l'accès à des logements de base ou de corriger les carences les plus graves. Les maisons avec étage seront spécialement appréciées, surtout dans les zones urbaines où la disponibilité de terrain est rare.
10. **La priorité sera donnée aux projets qui seront terminés au plus tard le 15 septembre 2022.**

---

## CRITÈRES D'EXCLUSION

---

1. Les projets d'infrastructure tels qu'hôpitaux, orphelinats, écoles, églises, centres de formation ou les projets de génération de revenus ne seront pas acceptés.
2. Les projets qui impliquent l'utilisation d'**Amiante** (ou **Asbestos**) dans le processus de construction seront déclarés inadmissibles.

---

## DATES D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS

---

Nous invitons toutes les organisations et les communautés locales à envoyer leurs projets à partir du **1er mai jusqu'au 30 juin 2021 inclus**.

---

## AU SUJET DE DONATIONS PRIVÉES AUX PROJETS

---

Au cours des 4 dernières années, certaines sociétés privées ont été invitées par SELAVIP à soutenir le financement de certains projets dans le cadre de leur responsabilité sociale dans le cadre du droit à un meilleur habitat. Dans la plupart des cas, elles voulaient se joindre en travaillant en tant que volontaires directement dans les projets, en apportant un soutien technique, en générant des alliances stratégiques pour de futurs projets et / ou en livrant du matériel.

Nous apprécions ces initiatives et nous ne voulons pas qu'elles soient sporadiques mais plutôt qu'elles deviennent un espace permanent de travail conjoint et de soutien aux familles les plus pauvres.

C'est pourquoi il convient de signaler que pour certains projets, une partie de la contribution que SELAVIP a accepté de financer pourrait être fournie sous forme de matériel. Par conséquent, il est nécessaire que toutes les organisations participantes gardent cela à l'esprit lorsqu'elles postulent dans le cadre de la transparence de nos appels.

---

## SELECTION

---

Toutes les propositions de projets introduites durant le délai indiqué seront évaluées en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs par une équipe de professionnels qui détermineront si un projet est admissible ou non. **Comme chaque année SELAVIP reçoit BEAUCOUP plus de projets qu'il n'est possible de financer, SELAVIP sélectionnera de manière stricte les projets qui reflètent le mieux les critères de sélection mentionnés auparavant et les objectifs établis par SELAVIP. Nous encourageons les ONG à envoyer des propositions qui s'ajustent clairement à nos critères de sélection.**

La sélection finale est réalisée par le conseil d'administration de SELAVIP en Belgique en novembre. La quantité de projets sélectionnés s'ajuste à la disponibilité budgétaire. Il est important de prendre en compte que certaines initiatives ne pourront être financées que partiellement, ce qui impliquera un ajustement au projet présenté initialement, en terme de quantités de familles et de la contribution de SELAVIP. Ce sera ensuite communiqué à l'ONG avant de signer l'accord. Si une organisation rejette les modifications proposées et ne souhaite pas poursuivre le processus, les projets sur la liste d'attente pourront dès lors être sélectionnés.

Finalement, les projets approuvés seront informés à la fin novembre/début décembre 2021 :

- Sur notre page WEB : [www.selavip.org](http://www.selavip.org)
- Au travers du système de gestion de projets SELAVIP : [application.selavip.org](http://application.selavip.org).
- Au moyen d'un email généré par le système envoyé à chaque ONG.